**Suspension de l’obligation vaccinale contre le Covid-19**

**Modèle de courrier de notification de la fin de la suspension du contrat de travail pour non-respect de l’obligation vaccinale contre le Covid-19 et réintégration du salarié à son poste de travail**

*société*

*XXXXXXXXXXXXX*

XXXXXXXXX *(salarié)*

Fait à XXXX…., le XX/XX/2023

Par LRAR

Objet : fin de la suspension de votre contrat de travail pour défaut de respect de l’obligation vaccinale contre le Covid-19 et réintégration à votre poste de travail

Madame, Monsieur,

Vous avez été embauché(e) par la ……………. (*structure*) le …………… par un contrat de travail à durée indéterminée au poste de ………….

Depuis le ……………., votre contrat de travail a été suspendu pour défaut de respect de l’obligation vaccinale contre le Covid-19, imposée par la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

En effet, la loi du 5 août 2021 a prévu une obligation vaccinale contre le Covid-19 pour toutes les personnes travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social. Ainsi, les personnels de notre structure (………. à *préciser : service d’aide et d’accompagnement à domicile, résidence services accueillant des personnes âgée sou handicapées, etc*.) devaient fournir un justificatif prévu par les dispositions légales en vigueur pour pouvoir continuer à exercer leurs fonctions.

Malgré nos demandes, vous ne nous aviez pas présenté les justificatifs requis pour répondre à cette obligation. De ce fait, et conformément aux dispositions légales prévues, nous avons été contraints de suspendre, par courrier en date du ………….., votre contrat de travail, sans maintien de la rémunération et sans que cette période ne soit assimilée à du travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis au titre de votre ancienneté.

Un décret en date du 13 mai 2023 suspend l’obligation de vaccination contre le Covid-19 prévue par la loi du 5 août 2021. L’obligation vaccinale contre le Covid-19 n’est donc plus en vigueur à compter du 15 mai 2023, ce qui permet ainsi la réintégration des professionnels suspendus.

De ce fait, je vous informe que la suspension de votre contrat de travail pour défaut de respect de l’obligation prend fin au 15 mai 2023.

* *Préciser les modalités de réintégration du salarié dans son poste de travail ou un poste équivalent*

A compter de cette date ( …..*ou préciser si date ultérieur*), vous réintégrez vos fonctions de …………. Ainsi, je vous remercie de ……………… (*préciser les modalités de réintégration et reprise du poste de travail, notification d’un planning, etc.).*

**Observation** : le salarié doit être réintégré dans son ancien poste de travail ou un poste équivalent, sans modification d’un élément essentiel du contrat, c’est-à-dire sans changement des fonction, durée de travail, zone géographique d’intervention, etc.

**Observation** : consulter l’alerte juridique de la FESP précisant les conditions et modalités de réintégration du salarié prévues dans l’instruction ministérielle portant sur le sujet.

* *Si un entretien est éventuellement prévu avec le salarié :*

Afin de procéder à votre réintégration et reprise de votre poste dans les meilleures conditions, je vous invite à un entretien le ………….. à …………. dans les locaux de la structure situés au …………………… avec …………. Cet entretien permettra d’échanger sur les conditions de reprise de votre poste.

Je reste à votre disposition pour en échanger et vous prie d’agréer, Madame, Monsieur ……… mes sincères salutations.

…………. (Nom, fonction, signature).